

Le 12 décembre 2006

OPINION DES EXPERTS EN SOINS DE SANTÉ CONCERNANT LE PROJET DE LOI SUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ DU GOUVERNEMENT MCGUINTY

« À titre de docteurs en naturopathie, nous rencontrons de plus en plus d'Ontariennes et d'Ontariens qui désirent améliorer leur santé. La modernisation de la réglementation régissant les docteurs en naturopathie, telle que le gouvernement la propose aujourd'hui, offrira aux Ontariennes et aux Ontariens un meilleur accès à des soins de santé sûrs et de grande qualité. Le comité consultatif de la province a recommandé deux fois par le passé d'améliorer la réglementation des docteurs en naturopathie et ce gouvernement a choisi de tenir compte de cette recommandation. Sa mise en œuvre profitera tant aux patients qu'aux praticiens. » – Ruth Anne Baron, docteur en naturopathie et présidente de l'Ontario Association of Naturopathic Doctors.

« L'Association des optométristes de l'Ontario est très heureuse de l'engagement démontré par ce gouvernement afin d'améliorer l'accès aux services d'optométrie primaires. En élargissant le champ de pratique des optométristes, le gouvernement McGuinty aide à augmenter la capacité du système de santé afin de satisfaire aux besoins des patients de l'Ontario. » – D^r Derek MacDonald, président de l'Association des optométristes de l'Ontario.

« Voilà un excellent exemple d'un gouvernement qui prend des mesures appropriées pour protéger l'intérêt public et améliorer l'autoréglementation. Il a mis l'accent sur la consultation et la collaboration, sans toutefois perdre ses objectifs de vue. » - Irwin Fefergrad, registraire de l'Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario.

« L'Ontario Coalition of Mental Health Professionals félicite le ministre Smitherman pour son projet de loi sur la réglementation de la psychothérapie. Le projet de loi offre un équilibre entre la nécessité de protéger le public contre les praticiens qui n'ont ni formation ni scrupules et celle d'offrir en même temps au public un choix et un accès à une gamme étendue de praticiens qualifiés qui ne sont pas réglementés à l'heure actuelle. La coalition poursuivra ses efforts, de concert avec les autres intervenants, pour s'assurer que ce projet de loi est le meilleur pour tous les Ontariennes et les Ontariens. » - Naseema Siddiqui, présidente de l'Ontario Coalition of Mental Health Professionals.

« Les McEachern ont montré tout le poids que peut avoir une famille lorsqu'elle travaille de tout son cœur. Nous saluons le courage et le leadership dont ont fait preuve l'honorable George Smitherman et M. Bruce Crozier, député d'Essex, pour avoir contribué à lever les obstacles liés aux craintes de responsabilité civile qui entravaient l'adoption à grande échelle des défibrillateurs dans les lieux publics. Les actions d'aujourd'hui sont un hommage approprié à la vision de Chase, laquelle nous aidera dans notre campagne aux côtés de la famille McEachern afin de distribuer un millier de défibrillateurs à l'échelle de la province. Nous voulons que ce geste serve de catalyseur afin que ces appareils deviennent aussi communs que les extincteurs, donnant ainsi aux Ontariennes et aux Ontariens la meilleure chance de survie possible en cas d'arrêt cardiaque. » - Rocco Rossi, PDG, Fondation des maladies du cœur de l'Ontario.

« Notre fils Chase rêvait de voir davantage de défibrillateurs dans plus de lieux publics afin de sauver un plus grand nombre de vies. Ma femme Dorothy, notre fils Cole, ma famille et moi-même sommes honorés de voir le ministre Smitherman déposer aujourd'hui ce projet de loi nommé en l'honneur de notre fils. Ce projet de loi, s'il est adopté, contribuera à lever tous les doutes qui subsistent quant à la responsabilité civile liée à l'emploi d'un défibrillateur pour sauver la vie de quelqu'un. Chase était un garçon qui essayait toujours d'aider les gens et je sais qu'il serait fier de voir ce projet de loi déposé aujourd'hui. » - John McEachern, père de Chase McEachern.

L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario est heureux que le gouvernement ait pris des mesures concrètes afin d'améliorer l'accès aux soins de prévention dentaire pour les Ontariennes et les Ontariens. Le public aura maintenant le choix d'obtenir les soins d'un hygiéniste dentaire sans devoir consulter un dentiste au préalable. Ce projet de loi reconnaît que les hygiénistes dentaires sont des professionnels réglementés par leur propre ordre professionnel autonome aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. » - Fran Richardson, registraire/ACO, Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario.

« L'Ordre des pharmaciens de l'Ontario est heureux et fier que l'Ontario ouvre la voie pour la maximisation de la valeur que la profession de la pharmacie peut offrir au public grâce à la réglementation des techniciens en pharmacie. La réglementation fera en sorte que tous les techniciens en pharmacie de l'Ontario possèdent les connaissances et les aptitudes nécessaires pour s'occuper, en toute sécurité, de certains aspects techniques de la délivrance des médicaments, ce qui permettra aux pharmaciens d'offrir davantage de services de santé axés sur les patients. Le gouvernement de l'Ontario est le premier gouvernement au Canada à reconnaître, grâce à son engagement de verser 50 millions de dollars pour les services professionnels de pharmacie, le rôle clé que les pharmaciens jouent quant à la prestation de soins aux patients de l'Ontario. En outre, l'Ordre appuie les modifications proposées à la *Loi sur la réglementation des médicaments et des pharmacies*, qui renforceront sa capacité de remplir son mandat réglementaire consistant à régir efficacement les pharmacies de la province. » - Gerry Cook, président de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario.

« En intégrant les transferts en ambulances aériennes et terrestres des malades en phase critique au sein de Ornge, on obtiendrait des services de transport mieux coordonnés, plus rapides et plus sécuritaires. Les patients recevraient de meilleurs soins qui seraient plus sûrs lorsqu'ils sont transférés car ils seraient accompagnés par des ambulanciers paramédicaux des soins critiques ayant suivi la formation et possédant les compétences nécessaires pour s'occuper de patients en phase critique. » - Dr Chris Mazza, président-directeur général de Ornge

« L'initiative portant sur les transferts entre établissements fait suite au travail entrepris en collaboration avec l'AMO. Une fois qu'elle serait en œuvre, cette nouvelle initiative permettrait de faire en sorte que les ressources municipales soient consacrées principalement aux services d'ambulances en cas d'urgence, comme à la suite d'un appel au service 911. » - Doug Reycraft, président, Association des municipalités de l'Ontario.

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Also available in English

<http://www.health.gov.on.ca/french/home>